

Mars
2009

CE DT IDF

La Lettre d'Informations



... parce que vous pouvez être un jour concernés ...

Comité d'Etablissement du 26 Mars 2009

Le 26 mars a eu lieu le CE de la DT DIF. A l'ordre du jour : les élections des membres du bureau, la mutualisation de l'ADV Complexe et des Centres d'expertise en IDF. Fermeture de la boutique de Villetaneuse, UI Excellence, harmonisation des astreintes sur l'UIA, Rapport sur les comptes 2008.... Côté ASC (Activités Sociales et Culturelles), diverses modalités sur le spectacle et les cadeaux de fin d'année ont été votées.

Mutualisation de l'ADV complexe et des Centres d'expertise en IDF

*Selon la Direction, la mutualisation des services Réclamations a été un succès avec 19% de salariés en moins à productivité égale sur la plateforme de DOF. Sur cette base là, la Direction veut mutualiser sous la Direction de l'AE DOF, les ADV complexes et les centres d'expertise. Les équipes seront réparties sur les sites d'Anjou et de Poncelet. Les salariés de l'AE ISE sont les plus pénalisés avec pour 80% d'entre eux une aggravation du temps de transport plus de 30mn. Chaque cas sera vu individuellement avec des propositions de postes sur l'AE ISE. La Direction s'est engagée à étudier chaque souhait de salarié pour être sur Anjou ou Poncelet. **Une commission de suivi sera mise en place avec vos Délégués syndicaux locaux. Votre syndicat la CFE-CGC se tient à votre disposition pour vous accompagner individuellement. Par ailleurs, nous dénonçons une fois de plus cette restructuration qui entraîne son lot de suppressions d'emplois.***

Fermeture de la Boutique de Villetaneuse

Cette boutique est située dans un Centre Commercial en perte de vitesse et le flux ne permettrait pas d'assurer aux vendeurs une PVV correcte. Le CHSCT local n'a pu rendre un avis n'ayant pas eu les documents nécessaires à sa délibération. Malgré certaines garanties orales de la Direction :

- Reclassement des salariés au + proche de leur domicile ;
- Garantie des horaires pendant 6 mois ;

Par contre, la PVV reste un sujet très flou.

Le CE demande la convocation d'un CHSCT extraordinaire et n'a pas rendu d'avis à l'unanimité.

Bureau du CE

La CFDT et FO refuse toujours de prendre leurs responsabilités au sein du bureau du CE. Sont donc élus Mme GELASSE Marie-José (CGT) et Mr BIDET Patrick (SUD).

Vos sites utiles

CFE-CGC Fran Télécom Orange :
www.cfecgc-ft-orange.org

Observatoire du stress et des mobilités forcées :

www.observatoiredestressft.org

Informations Prud'hommes

www.toutsurlesprudhommes.com

Boutique du pouvoir d'achat

www.laboutiquedupouvoirachat.com

Vos contacts :

Vos Délégués Syndicaux

Thierry Blandin
Elisabeth Rivier
Olivier De Lannurien
Philippe Reig
Patrick Masgonty
Hannan Azeroual
Philippe Giot
Michel Guichard
Cyril Bauchais
Laurent Cece
Danielle Attlan
Jean-Paul Gaziello
Jerôme Marbouty
Fatimata DIOP
Marc Attali
Michael Levasseur

Vos représentants CE

Elisabeth Rivier
Olivier De Lannurien
Michel Guichard

Vos Délégués du Personnel
Olivier De Lannurien
Laurent Bourgeois
Gilles Pelletier
Jerôme Marbouty
Pascal Le Bars
Frederic Bagardie
Gwen Poulain
Brigitte Guy
Laurent Cece
Bernard Pont
Cyril Bauchais
Hervé Remelhe
Françoise Menier

Ligne S.O.S. SALARIES

La CFE-CGC vous propose une assistance téléphonique accessible 24h/24 et 7j/7 pour connaître vos droits ou demander de l'aide :

N° Indigo **0 825 057 241**
0,15 € TTC / MN

Info/consultation sur les astreintes à l'UIA

Le CE a suivi l'avis du CHSCT local :
18 voix contre (SUD/CGT/CFDT/CGC)
2 abstentions (FO)

Rapport sur les comptes du CE 2008

Les comptes ayant été certifiés et présentent une image sincère et fidèle de l'activité et du patrimoine du CE pour l'année 2008, les votes ont été les suivants : 14 pour (SUD/CGT/CGC), 4 abstentions (CFDT) et 2 contre (FO).

ASC

Noël :

Enfants jusqu'à 10ans : choix d'un jouet
De 11 à 16 ans : chèque cadeau CADHOC ou « Lire » ou « Disque » d'une valeur de 50 euros ou chèque cadeau « Lire » de 25 € et « Disque » de 25 € ;
De 17 à 20 ans : chèque cadeau « Lire » ou « disque » d'une valeur de 50 euros ou chèque cadeau « Lire » de 25 € et « Disque » de 25 €

Les trois prestations "Enfants Noël 2009" (pour les trois tranches d'âge 0-10, 11-16 et 17-20) sont ouvertes aux enfants des retraités rattachés au CE FT DT IdF dans les mêmes conditions que pour les salarié(e)s actifs et CFC ».

L'ensemble des prestations « Enfants Noël 2009 » devront faire l'objet d'une demande de la part de l'ouvrant-droit. Il n'y aura pas d'attribution ou d'envoi systématique par défaut.

S'investir aujourd'hui, c'est agir pour ne pas subir ...

Vous souhaitez vous engager ??

Veillez contacter un des Délégués Syndicaux pour en parler avec lui / elle (liste dans "Vos contacts")

... Aidez-nous à vous aider ...

mars 2009

Flash Info

Négociation GPEC : l'impasse



... Se syndiquer : agir pour ne pas subir ...

Négociation GPEC : vers une nouvelle impasse ? C'est ce qui apparaît après plus de 1 an de négociations ! Après une suspension des négociations en septembre 2008 (à la demande de la Direction), et le constat alarmant, fin mars 2009, qu'il est impossible de se faire entendre, la CFE-CGC a décidé de quitter la table des négociations, suivie par trois autres Organisations Syndicales.

Deux négociations GPEC qui n'aboutissent pas ... c'est à se demander si la Direction souhaite **vraiment** une **Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences** ...

Rappel des faits ...

Selon la loi de cohésion sociale (2005), toute société de plus de 300 salariés se doit de négocier tous les 3 ans une Gestion prévisionnelle de l'Emploi et des compétences (GPEC). En 2006, la GPEC n'avait pas abouti, France Télécom avait alors défini de façon unilatérale la trop célèbre DG46.

En février 2008, France Télécom et Organisations Syndicales se retrouvaient pour négocier la nouvelle GPEC :

- 7 mois de négociations, pour aboutir à un texte définissant plus les modalités de mobilités (externes et internes) qu'une véritable gestion prévisionnelle des emplois
- suspension des négociations, à la demande de la Direction, en septembre 2008
- reprise des négociations en février 2009, avec un texte "allégé", tellement allégé que beaucoup de choses déjà négociées avaient disparu ...
- et toujours dans ce texte des points bloquants ou durs pour les CFE-CGC :
 - manager au centre de tout le processus de mobilité (nous ne sommes pas arrivés à distinguer la latitude du salarié pour définir son évolution de carrière)
 - on parle de mobilité fonctionnelle et / ou géographique, et le texte tourne en fait autour de la mobilité géographique, "tellement importante" pour l'employabilité des salariés
 - les missions temporaires sont clairement définies, comme étant des missions volontaires ...
 - **et surtout : le texte écrit clairement qu'il n'y a pas de garantie de maintien du salaire fixe en cas de mobilité interne-groupe**

Cadres : Pas de garantie de salaire en cas de mobilité : C'est INACCEPTABLE pour la CFE-CGC / UNSA

Nous avons passé plusieurs séances à réintégrer des points déjà négociés en 2008, mais n'avons pas pu nous faire entendre sur nos points bloquants. En particulier, sur celui concernant le maintien du salaire fixe, en cas de mobilité dans le Groupe ; La Direction nous a bien confirmé : "le texte prévoit le maintien du salaire de base pour les non-cadres, pas pour les Cadres".

A la CFE-CGC, nous ne pouvons accepter qu'un salarié puisse faire une mobilité (... volontaire) avec baisse du salaire fixe !!!!

Ce texte définit et entérine des pratiques qui sont, pour certaines, en deçà de la loi. C'est pourquoi nous avons dit STOP, et quitté la table des négociations. CGT, FO et SUD en ont fait de même.

Et la suite ?

Une dernière séance de négociation est prévue le 6 avril, elle se fera sans nous. Devrait ensuite suivre un texte finalisé, que nous étudierons.

Deux impasses lors de négociations GPEC seraient quand même symptomatiques de la réelle volonté pour la Direction de mettre en place une véritable gestion prévisionnelle des emplois et compétence ...

Selon si cet accord est signé ou non, il sera appliqué, ou la DG 46 continuera d'être valable, ou la Direction décidera une nouvelle DG XXX.

GPEC, que dit la Loi ?

Loi de Cohésion Sociale, dite Loi Borloo (janv. 2005) : L'obligation triennale de négocier

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est un sujet à fort enjeu. **Elle doit permettre d'accompagner l'évolution des métiers, d'anticiper les restructurations, et d'accompagner les salariés et de développer leur employabilité.**

Cette obligation porte en particulier sur :

- Mise en place d'une GPEC, des mesures d'accompagnement associées (formation, validation des acquis et de l'expérience (VAE), bilan de compétences), ainsi que sur les accompagnements de la mobilité professionnelle et géographique des salariés
- Les conditions d'accès et de maintien dans l'emploi des salariés âgés et de leur accès à la formation professionnelle (outils de maintien dans l'emploi et de seconde partie de carrière).

Vos sites utiles

CFE-CGC Fran Télécom Orange :
www.cfecgc-ft-orange.org

Observatoire du stress et des mobilités forcées :

www.observatoiredustressft.org

Boutique du pouvoir d'achat

www.laboutiquedupouvoirachat.com

Autres négociations en cours

- NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), au cours desquelles sont négociées nos augmentations. C'est mal parti ...
- PERCO : la CFE-CGC a travaillé et obtenu l'abondement de 600 euros
- Intéressement exceptionnel : dur dur !